

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

VILLE DE BEAUHARNOIS – DISTRICT #3 – DES MOISSONS ÉLECTION PARTIELLE DU 21 FÉVRIER 2021

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de la Ville de Beauharnois que :

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
Conseiller/conseillère au district numéro 3 – Des Moissons.

Toute déclaration de candidature à ce poste devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 8 janvier 2021 au 22 janvier 2021

Horaire

Lundi	De 9h à 12h	De 13h à 16h30
Mardi	De 9h à 12h	De 13h à 16h30
Mercredi	De 9h à 12h	De 13h à 16h30
Jeudi	De 9h à 12h	De 13h à 16h30
Vendredi	De 9h à 12h	De 13h à 16h30

À NOTER – Le vendredi 22 janvier 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

2. Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste

Un scrutin sera tenu le 21 février de 10h à 20h.

Un vote par anticipation sera tenu le 14 février de 12h à 20h.

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire actuelle (Vote par correspondance – COVID- 19)

3. Renseignements sur le vote par correspondance lors d'une élection en contexte de COVID-19

Tout électeur dont l'isolement est ordonné ou recommandé doit voter par correspondance. Ces électeurs sont les suivants :

- Les personnes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
- Les personnes ayant reçu un diagnostic de COVID-19 et étant toujours considérées comme porteuses de la maladie;
- Les personnes présentant des symptômes de COVID-19;
- Les personnes ayant été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- Les personnes en attente d'un résultat au test de la COVID-19.

Le vote par correspondance remplace tout vote itinérant. Toute électrice ou électeur domicilié dans un centre d'hébergement ou un centre de santé admissible au vote itinérant a le droit de voter par correspondance.

Pour ces électeurs, une demande de vote par correspondance peut être faite par écrit ou verbalement au président d'élection au plus tard le dixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le 11 février 2021.

Pour ces électeurs, la demande au président d'élection pour obtenir les bulletins de vote non reçus peut être faite à compter du dixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le 11 février 2021.

Parmi ces électeurs, ceux qui en ont fait la demande et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du dixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le 11 février 2021.

4. **J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Madame Crystal Poirier.**

5. **Coordonnées du président d'élection**

Pour plus d'information, vous pouvez me joindre ou joindre la secrétaire d'élection, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection

Adresse : 660, rue Ellice, bureau 100, Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

Téléphone : 450-429-3546, poste 283

Courriel : greffier@ville.beauharnois.qc.ca

Secrétaire d'élection

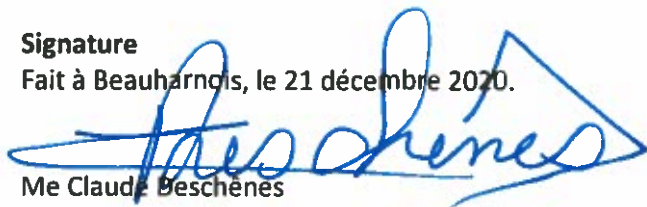
Adresse : 660, rue Ellice, bureau 100, Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

Téléphone : 450-429-3546, poste 246

Courriel : greffe@ville.beauharnois.qc.ca

6. **Signature**

Fait à Beauharnois, le 21 décembre 2020.



Me Claude Beschènes
Président d'élection

Pour plus d'information composez le : 418-429-3546